Animation & Éducation

Le conseil de coop, une instance politique

Paru en page(s) : 14-15
dans le No 273 d'A&E

Coopérons dès l'École

Animation & Éducation est la revue pédagogique de l'**Office Central de la Coopération à l'Ecole**

www.occe.coop

Le conseil de coop, ***une instance politique***

Pour Véronique Baraize, vice-présidente pédagogie et formation de l'OCCE, « l'apaisement du climat scolaire n'est pas la vocation première des conseils de coop ». Alors qu'elle est-elle ?

Actuellement, dans une École en inertie morose, les associations départementales OCCE sont sollicitées par les équipes d'écoles primaires (maternelles et élémentaires) et d'établissements du second degré pour mettre en place des conseils d'enfants, d'élèves, de classe, de délégués, coopératif, de coopérative, de coopération… Quelle que soit leur dénomination, ces derniers sont souvent pensés comme des espaces de paroles ayant une fonction de régulation pour résoudre les conflits, arbitrer, valoriser et reconnaître les sujets. Les conseils ont prioritairement une visée d'apaisement du climat scolaire. Dans cette visée unique de régulation relationnelle, la coopération semble pensée comme un état, composé d'une multitude de « *compétences psychosociales* » à développer, voire acquérir. Les conseils se transforment en maïeutique de groupe avec une coopération hors-sol. Ils peuvent alors connaître très vite des relations sentimentales, des contagions émotionnelles. Ce n'est pas la vocation première des conseils de coop de travailler dans ce registre ; il est souvent plus profitable d'envisager, à court terme, d'autres solutions, et notamment le travail en équipe des adultes, pour trouver des solutions aux problèmes de climat scolaire.

Un besoin de justice et d'égalité

Il existe aussi, depuis toujours, des demandes qui émanent de la volonté des enseignants de livrer certains domaines scolaires à l'initiative de leurs élèves et d'utiliser le conseil pour faire émerger et gérer un projet. Même si la coopération n'est pas un mode de vie dans la classe, par ces conseils de « coop » pour organiser des projets, les personnels d'éducation cherchent à créer des conditions sociales d'apprentissages différents. À la forme scolaire conventionnelle s'ajoutent ces temps pour faire du commun dans une visée d'éducation citoyenne. Cette parenthèse est à encourager mais il faut rester vigilant : le conseil de coop peut, par manque de régularité et de conviction sur son sens, se réduire à une fiction formelle de participation sans pouvoir. Cela peut revenir à une douce tromperie ou une illusion partagée à propos de la participation démocratique à la vie de l'école. Le conseil ne peut alors tenir ses promesses éducatives.

Dans une visée de transformation morale et sociale, le conseil de coop est donc difficilement envisageable comme un dispositif que l'on peut utiliser de temps en temps pour obtenir la paix ou apprendre en pointillé à devenir citoyens. C'est une instance régulière, qui a un sens politique : elle doit permettre aux enfants en contexte scolaire d'être capables de prendre la responsabilité des affaires qui les concernent.

Le conseil fait alors partie d'une pratique sociale par laquelle progresse la vertu de justice, selon le sens qu'en donne la philosophe Simone Weil quand elle écrit que « *la vertu de justice consiste, si l'on est supérieur dans le rapport inégal des forces, à se conduire exactement comme s'il y avait égalité* ». S'applique ainsi le principe « une personne égale une voix ».

C'est ce principe d'égalité structurant la forme coopérative du travail qui permet à chaque élève de prendre part à la vie scolaire et de s'accoutumer à comprendre positivement que les humains sont interdépendants et que c'est dans ce cadre qu'il faut construire son autonomie. Le conseil de coop, selon ce principe, ouvre sur une coopération qui engage, responsabilise et mobilise tous les élèves. L'affect de joie est au cœur de cette pratique et les élèves le découvrent quand, à la

fin d'un travail collectif, le tout est supérieur à la somme des parties et que l'enthousiasme dans le processus a généré une puissance collective et individuelle. La célébration de la fin d'une création collective ou d'un apprentissage réussi par tous est souvent un moment allègre.

La possibilité d'un intérêt général

Cette pratique sociale coopérative rend parfois nécessaire l'administration des comptes. Les conseils de coop servent alors à réfléchir ensemble aux moyens de financement, à discuter collectivement différentes options pour financer un projet. Si l'on peut douter qu'une situation décrochée en maths, tirée de la comptabilité de la coopérative, motive les élèves par son caractère authentique, apprendre à parler « argent » en collectif n'est sans doute pas sans intérêt pour chacun dans sa vie présente et future, notamment pour les élèves de milieu populaire qui ont un rapport douloureux avec le financier.

C'est en tout cas l'occasion de toucher du doigt les deux conceptions philosophiques qui prévalent et s'opposent en économie : celle de Kant et celle de Smith, fondateur de l'économie classique. À la vision kantienne du « *agis de telle sorte à considérer l'humanité qui est dans toi comme dans autrui toujours comme une fin, jamais uniquement comme moyen* », s'oppose celle libérale du « *donne-moi ce dont j'ai besoin et tu auras de moi ce dont tu as besoin* » de Smith. Au cœur des conseils de coop doivent vivre les idées que la consommation ou la production n'ont pas à asservir soi-même ou les autres et que la coopération économique entrevoit l'humanité partagée. Les accords de coopération entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la transition écologique et l'ESPER (Économie sociale partenaire de l'École républicaine) autorisent cette approche de l'économie sociale à l'école.

Laisser place à la confrontation des idées

Barthélémy Profit, inventeur de la coopération scolaire, craignait qu'une place trop grande soit laissée à la gestion financière et administrative des coopératives scolaires dans les conseils de coop. « *La coopération des intérêts matériels ne doit pas prévaloir en face de la coopération des esprits et des cœurs* », écrit-il dans son courrier adressé à Célestin Freinet le 16 décembre 1937. Comme Freinet, il voulait éviter l'écueil de la bureaucratie. Pour ces deux hommes, la coopération devait permettre de développer un être qui pense, qui prend ses responsabilités au sein d'une communauté, qui accomplit ses devoirs et qui s'exerce à la liberté. Entre la bourse ou la vie, ils avaient choisi.

Aujourd'hui, même si la gestion de l'argent de la coopérative scolaire est assez peu confiée aux élèves, la bureaucratie s'est tout de même invitée dans les conseils de coop. Leur animation avec les métiers (président, secrétaire, gardien du temps…) prend parfois le pas sur la discussion pour agir ensemble. On s'attache tellement à huiler la forme que le fond s'affadit, qu'on en oublie d'accepter, d'encourager la confrontation des idées. Pourtant, on sait bien que les processus à l'œuvre ne sont vraiment coopératifs que s'ils laissent un temps et une place à la régulation socio-cognitive. « *La fertilisation des désaccords devient le meilleur atout d'une action collective à la fois démocratique et laissant toute sa place à l'engagement individuel.* »[1] Dans le cas d'une trop forte insistance sur le cadre, la coopération devient une tâche scolaire, alors que la socialisation à laquelle elle prétend lui demande d'être un moteur d'engagement dans l'action commune politique (au sens de ce qui a rapport à la société organisée).

La demande d'intervention pour encadrer des conseils permettant de fixer des règles d'organisation et de fonctionnement des activités de la classe en dehors de projets est plus rare. Par exemple, associer les élèves à l'élaboration de leur emploi du temps, à la répartition des responsabilités pour proposer le calcul rapide ou la conjugaison à l'ensemble de la classe n'est pas fréquent. Pourtant, les élèves sont de bons coauteurs pour organiser leur travail.

Face à ces demandes basées sur des logiques épistémiques contrastées, l'OCCE revisite le conseil de coop, à partir des pratiques de terrain, sans perdre de vue ses dynamiques d'engagement et de responsabilité, pour que le destin individuel alimente le destin collectif et que demain l'anomie qui nous guette soit rangée aux oubliettes.

Véronique Baraize
Vice-présidente pédagogie et formation de l'OCCE

1. Christian Maurel, cofondateur et coanimateur du collectif national « éducation populaire et transformation sociale ».